



COLLEGE EUROPEEN ST REGIS - ST MICHEL



Depuis la Rentrée 2013

Le cadre d'épanouissement : des horaires aménagés de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Ce **PROJET NOVATEUR** se veut

équilibré grâce à des rythmes raisonnés
et à une exigence partagée.

Il vise à mener chaque jeune
vers **SON** excellence et l'épanouissement
de sa Personne.

Il repose sur une **EQUIPE**
dynamique et disponible qui pro-
pose un encadrement solide
un suivi personnalisé,
un accueil, une écoute et un accom-
pagnement bienveillants.



Il s'organise ainsi :

8h / 15h : Cours principaux

15h / 17h : Nouvelle organisation en groupes pour
répondre aux besoins et aux talents de chacun :

- . Soutien / Approfondissement / Devoirs faits
- . Activités sportives, artistiques, culturelles
- . Aide aux devoirs et à l'organisation.

À 17h : Sortie ou Etude surveillée, aide aux de-
voirs, soutien d'anglais

Des **récréations éducatives** sont proposées durant
la **pause méridienne** : clubs langues, développe-
ment durable, multimédia, patrimoine,..

Les 6èmes disposent aussi d'un espace bien-être
pour se reposer, lire, dessiner ou écrire.



COLLEGE EUROPEEN ST REGIS - ST MICHEL



Aménagement du temps scolaire et épanouissement

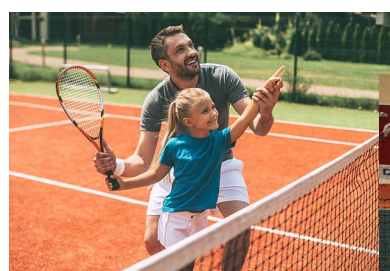
Dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire, le collège permet aux élèves inscrits dans des structures sportives ou artistiques de pratiquer leurs activités à partir de 15h05.

La décision d'aménagement est prise suite à un échange entre la famille et l'équipe de direction. Un suivi bienveillant est ainsi mis en place.



Concrètement, certains de nos élèves bénéficient d'aménagements dans le cadre de la **section sportive Course d'Orientation**. Les élèves sélectionnés pratiquent l'activité 3 heures par semaine.

L'établissement s'ouvre aussi à des partenariats avec des clubs afin de permettre à ses élèves qui s'épanouissent dans le sport de pratiquer leurs activités sur du temps scolaire. Certains collégiens pratiquent la natation au **Club nautique du Puy**; d'autres la **gymnastique à l'ASM** ou le **tennis dans leur club du Puy ou de Vals**. De nouveaux partenariats verront le jour ...



Outre les partenariats officiels, les familles peuvent aussi solliciter un aménagement pour que leur enfant pratique ses activités après 15h05 à l'**Atelier des Arts** ou dans des **clubs sportifs**, une ou plusieurs fois par semaine.